

Approbation du compte-rendu du Conseil  
académique du 20 janvier 2022.

## Conseil académique du 8 mars 2022

### Délibération 2022/03/CAC-005

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment l'article 42 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil Académique du 20 janvier 2022.**

Toulouse, le 8 mars 2022

Le Président,

  
 Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 81

Nombre de membres présents ou représentés : 52

Nombre de voix favorables : 52

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0